

Association sportive du collège 2017-2018

L'association sportive du collège propose aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités sportives le lundi soir (gymnastique), le mardi soir (Handball) et le mercredi après-midi (de 13H à 16H maximum pour les entraînements, 18H maxi pour les sorties ou compétitions) sous la responsabilité des enseignants d'EPS. Le Mercredi, les élèves doivent prévoir un pique-nique. Ils sont pris en charge dès 12H30 par les professeurs d'EPS au réfectoire du collège.

1-L'AS se donne pour objectifs:

- de proposer des activités sportives nouvelles ou d'approfondir celles qui sont enseignées en EPS, dans un cadre « loisir » ou de compétition.
- de participer aux rencontres et événements extérieurs organisés par le district et les services départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire.
- de former les élèves à certains aspects de la vie associative (assemblée générale, organisation de tombola et autres rôles dans l'association...).
- d'organiser pour les élèves adhérents différentes sorties durant l'année (patinoire, ski alpin, raid hivernal et estival, accrobranche ...).

2-La programmation des Activités

Lundi	Gymnastique (17H/19H) au gymnase du collège		
Mardi	Handball (17H/18 H30) au gymnase du collège		
Mercredi <i>Semaine A (1)</i>	Escalade (13H/15H30)	Badminton (13H/15H30)	VTT (prêt possible) (13H/16H)
Mercredi <i>Semaine B (2)</i>	Futsal (13H/15H30)	Cirque (13H/15H30)	VTT (prêt possible) (13H/16H)

Remarque : des modifications ponctuelles interviendront en fonction du calendrier des compétitions qui nous sera fourni ultérieurement par le district de l'Ariège. Ces informations seront communiquées aux licenciés via l'affichage collège et l'ENT.

3-Journée nationale de l'UNSS : Mercredi 20 septembre de 13H à 16 H

Journée ouverte à tous (sans licence) pour venir découvrir l'AS, son fonctionnement et les activités pratiquées, qui sera suivi d'un goûter.

4-Adhésion :

Pour participer à l'ensemble des activités proposées durant l'année scolaire, les élèves intéressés doivent ramener au plus vite à leur professeur d'EPS, l'autorisation parentale, et la cotisation de 25 euros.